



## Contrat saisonnier requalification en cdi

Par **lartiste13003**, le **25/09/2011** à **01:56**

Bonjour, je voudrais savoir si ma situation est normale.. voilà je travaille depuis 12 ans dans la même entreprise en contrat CDD SAISONNIER il me fait travailler 9 ou 10 mois dans l'année il nous arrête en trois temps 1 semaine hivernal. c'est tout pour savoir si je pourrais faire quelque chose et si c'est tout normal merci de votre réponse ..antoooooooooooo  
pour être plus clair je commence le 10 août un arrêt de 1 semaine décembre et je finis vers fin juin des fois mi juillet voilà merci de votre réponse

Par **pat76**, le **27/09/2011** à **18:13**

Bonjour

Juste un conseil. Prenez tous vos contrats et vos bulletins de salaire et allez à l'inspection du travail.

Par **lartiste13003**, le **29/09/2011** à **23:16**

merci mais ça ne m'a vraiment aidé pas d'autre réponse plus concrète

Par **pat76**, le **01/10/2011** à **13:37**

Bonjour

Allez d'abord à l'inspection du travail et ensuite au visa des indications que vous aurez obtenues, il faudra certainement entamer une procédure devant le Conseil des Prud'hommes pour faire requalifier votre Contrat saisonnier en CDI et voir si tout vous a bien été rémunéré, dans le cas contraire il faudra également réclamer le paiement de ce qui vous sera dû. Ne serait-ce que pour les jours de congés payés que vous n'auriez pas pu prendre et qui ne vous auraient pas été payés.

Vous pouvez réclamer jusqu'à 5 ans en arrière après 5 ans, il y a prescription.

Donc, direction l'inspection du travail avec tous les documents en votre possession.

Par **lartiste13003**, le **06/10/2011** à **17:56**

merci beaucoup j ai atemmer une procedur je passe le 23 novembre jespere que tous se passera bien encore merci

Par **lartiste13003**, le **06/10/2011** à **17:57**

merci beaucoup j ai atemmer une procedur je passe le 23 novembre jespere que tous se passera bien encore merci